

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 12 mars 2012

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,
Etaient présents :

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, Monsieur François TROMBINI, Vice-Président, Monsieur Patrice KIEFFEL, Vice-Président, Madame Eliane KLEIN, Vice-Présidente, Monsieur Alain PIFFER, Vice-Président, Monsieur Gérard FISCHER, Vice-Président.

membres en fonction : 7

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n°1 : Court couvert de tennis – Marché de travaux – Avenant n°2 au lot 5 - Electricité

Monsieur le Président indique qu'un second avenant est présenté pour le lot n°5 du marché de travaux du court couvert de tennis. Il concerne la remise à niveau de l'éclairage dans la bulle existante pour qu'il soit homogène avec celui de la première bulle. Il concerne également la mise en place d'un monnayeur spécial pour limiter les consommations d'électricité après le départ des joueurs.

Vu le procès-verbal relatif à l'avenant,

*Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De valider l'avenant n°2 pour un montant de 2 983,61 € TTC, faisant ainsi passer le montant du marché de 17 500,22 € TTC à 20 483,83 € TTC, soit une augmentation de 17,05 %.
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT n°2 : Court couvert de tennis – Marché de travaux – Avenant n°2 au lot 1 - VRD

Monsieur le Président indique qu'un second avenant est présenté pour le lot n°1 du marché de travaux du court couvert de tennis. Suite aux travaux d'aménagement des abords effectués par l'entreprise HTP, il a été convenu de les compléter pour que les abords du court de tennis, et notamment le talus entre le court et la cour de l'école, soient parfaitement stabilisés.

Vu le procès-verbal relatif à l'avenant,

*Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De valider l'avenant n°2 pour un montant de 3 671,72 € TTC, faisant ainsi passer le montant du marché de 63 124,88 € TTC à 66 796,60 € TTC, soit une augmentation de 5,82 %.
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT n°3 : Maison de la Petite Enfance et Microcrèche – Marché de travaux – Avenant de transfert au lot 1 – VRD - Terrassement

Monsieur le Président indique que le groupe NGE a procédé à une réorganisation juridique des ses filiales MULLER ASSAINISSEMENT et MULLER TP en fusionnant ces deux entités.

Un avenant est nécessaire pour acter la modification du contrat, dont MULLER TP devient titulaire.

*Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De valider l'avenant de transfert faisant de MULLER TP le titulaire du lot 1 du marché de construction d'une maison de la petite enfance et d'une microcrèche,
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT n°4 : Maison de la Petite Enfance – Demande de Subvention – Acquisition du logiciel de gestion du Relais Assistantes Maternelles

Monsieur le Président informe le bureau que le Conseil Général soutient l'acquisition de logiciels spécialisés pour la gestion des relais assistantes maternelles.

Dans le cadre de l'ouverture prochaine du R.A.M. de Boulay, un logiciel de ce type va être acheté. Par conséquent, la CCPB peut solliciter une subvention départementale.

*Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 3) De solliciter une subvention au Conseil Général de la Moselle pour l'acquisition du logiciel de gestion du RAM, à hauteur de 25 % du coût HT du logiciel soit 292,50 € HT.
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

François TROMBINI,

Patrice KIEFFEL,

Gérard FISCHER,

Eliane KLEIN,

Alain PIFFER,